



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**INTITULÉ DU POSTE :**

**CADRE DE COMPAGNIE**

**SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**DIRECTION OU SERVICE :** DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT (SDJES)

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :** MORBIHAN

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :** encadrement des séjours de cohésion 2023

L'édition 2023 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours.

En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :

<b>Séjour d'avril</b>	<b>Séjour de juin</b>	<b>Séjour de juillet</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation/préparation/convo yage : <b>du 10 au 15 avril</b> (6 jours)</li><li>• Durée du séjour : <b>du 16 au 28 avril</b> (13 jours dont 2 jours de repos)</li><li>• Rangement du centre/convoilage : <b>29 avril</b> (1 jour)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation/préparation/convo yage : <b>du 5 au 10 juin</b> (6 jours)</li><li>• Durée du séjour : <b>du 11 au 23 juin</b> (13 jours dont 2 jours de repos)</li><li>• Rangement du centre/convoilage : <b>24 juin</b> (1 jour)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation/préparation/convo yage : <b>du 28 juin au 3 juillet</b> (6 jours)</li><li>• Durée du séjour : <b>du 4 au 16 juillet</b> (13 jours dont 2 jours de repos)</li><li>• Rangement du centre/convoilage : <b>17 juillet</b> (1 jour)</li></ul>

Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés – jusqu'à 4 jours, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

Possibilité de candidater à plusieurs sessions.

**LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**FONCTION :** CADRE DE COMPAGNIE

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :**

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète compris)  
Tenue fournie et obligatoire pour l'encadrement durant le séjour

## **DESCRIPTION DU DISPOSITIF :**

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 3 étapes successives, dont 2 obligatoires (le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général) :

- Un **séjour de cohésion** de deux semaines, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ;
- Une **mission d'intérêt général**, visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une **phase d'engagement** volontaire d'au moins 3 mois, permettant à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultramarins.

## **DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :**

### **CADRE REGLEMENTAIRE :**

Le séjour de cohésion est un accueil collectif de mineurs (ACM), réglementé par le code de l'action sociale et des familles. Il a un caractère éducatif et les personnels encadrants doivent s'assurer de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :** Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

### **L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :**

- une équipe de direction : **un ou une cheffe de centre**, un ou deux adjoints de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives ; approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs-tutrices de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

## **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit à l'Éducation nationale ou encore dans les corps en uniforme.

Le ou la capitaine de compagnie est un cadre de contact dont la présence à la fois exigeante et bienveillante est essentielle. Il ou elle fédère l'action des tuteurs-tutrices, avec lesquels il ou elle est en lien permanent. A son niveau de responsabilité intermédiaire, il ou elle traduit le projet pédagogique du centre en objectifs de compagnie.

Le ou la capitaine de compagnie donne du sens à la progression pédagogique établie pour le centre et motive sa compagnie. Il ou elle est soucieuse du bon déroulement des activités et de l'adhésion de tous, dans un esprit participatif et inclusif.

En lien avec le ou la cheffe de centre, le ou la capitaine de compagnie met tout en œuvre pour parvenir à une connaissance fine de chacun des volontaires de la compagnie et prévoir des mesures de suivi post-séjour de cohésion, si nécessaire.

Ainsi, les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans trois domaines principaux.

1. Encadrement d'un groupe de maisonnées (3/4 maisonnées)
  - Faire connaître et respecter le règlement intérieur
  - Appuyer les tuteurs et tutrices de maisonnées dans leur rôle éducatif
  - Participer à l'encadrement des activités
  - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
  - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
  - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
  - Aider les tuteurs et les tutrices dans l'organisation des temps de démocratie interne
  - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
  - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

Enfin, en fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les cadres de compagnie sont amenés à participer ponctuellement à la formation des volontaires dans les modules collectifs.

#### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

#### LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

##### CONNAISSANCES :

- Formation BAFA/ BAFD ou qualification équivalente
- Bases de psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion de crise

##### COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Capacité d'écoute et réactivité
- Capacité de leadership et maîtrise de soi
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

**REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI** : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91,90 brut par jour (hors indemnité congé payé).

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

**CANDIDATURE**

Documents (CV+ lettre de motivation) à adresser à :

**Mme Véronique FORLIVESI, cheffe de projet SNU : [ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr](mailto:ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr)**